

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLV : 00124517 page : 1

Destinataires

SIAEP KARST DE LA CHARENTE (secretariat@karst16.fr)

S.A.U.R. LIMOGES (smontoux@saur.fr)

MAIRIE DE AUSSAC VADALLE (mairie@aussac-vadalle.fr)

Délégation Départementale de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : KARST SAUR

Prélèvement	00124517	Commune	AUSSAC-VADALLE
Unité de gestion	0333 KARST SAUR	Prélevé le :	mercredi 18 juin 2025 à 08h33
Installation	UDI 000326 PUYREAU	par :	ERIC VIGNERON
Point de surveillance	0000000402 COMMUNE	Type visite :	D1
Localisation exacte	ATELIERS MUNICIPAUX	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	20,0 °C		25	
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,06 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16, ANGOULEME 1602
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00128464 Référence laboratoire : 25061100994201

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	13 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphéломétrique	0,14 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,5 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	454 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	19,6 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00124517)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Angoulême le 25 juin 2025
le Responsable du pôle bi-départemental Santé Environnement
Vienne et Charente



Philippe VANSYNGEL